

DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

Solidarités
Enfance, Famille
Ressources Enfance et Famille

Julie PATUREL
jpaturel@ardeche.fr
04.75.66.78.68

ARRÊTÉ n°2023-74

Arrêté fixant la composition de la commission consultative paritaire départementale de l'Ardèche

LE PRESIDENT,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment les articles L.421-6 et R.421-27 et suivants,

VU l'élection de M. Olivier AMRANE en qualité de Président du Conseil Départemental en date du 1er juillet 2021,

VU le procès-verbal en date du 5 janvier 2023 proclamant les résultats de l'élection de la commission consultative paritaire départementale de l'Ardèche,

VU l'arrêté n° 2021-69 du Président du Conseil Départemental du 17 septembre 2021 fixant la composition de la commission consultative paritaire départementale de l'Ardèche,

CONSIDERANT que la signature s'entend indifféremment comme pouvant prendre une forme manuscrite ou électronique,

CONSIDERANT la fin du mandat des représentants des assistants familiaux et maternels

ARRETE

Article 1er: La Commission Consultative Paritaire Départementale de l'Ardèche est composée des membres suivants:

	Membres Titulaires	Membres suppléants
Représentants du Département	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN Conseillère départementale déléguée à la santé et à la protection de l'enfance PRESIDENTE En cours de recrutement	Sandrine GENEST, Vice-Présidente en charge de la santé, de la petite enfance et des politiques contractuelles
	Médecin départemental en charge de la coordination des missions de la PMI et des centres de planification familiale, de la Santé Publique, du parcours de soins des enfants confiés à l'ASE	Isabelle HACHE, Puéricultrice Coordinatrice de PMI, Conseillère technique en charge des contrôles d'établissements
	Aurélia DUBUIS-PELLIZZARI, Chef du Service Ressources Enfance et Famille	En cours de recrutement Chef du service Protection de l'Enfance
	Elsa FABRE, Chef du Service Etudes Juridiques et Ressources Documentaires	Perrine MALBOS, Chargée d'Etudes Juridiques Service Etudes Juridiques et Ressources Documentaires
Représentants des assistants maternels et familiaux	Jeanne JOFFRE, Liste CGT	Gaelle LAURENT, Liste CGT
	Emilia NOBRE, Liste CGT	Bruno DECORME, Liste CGT
	Bénédicte REBOUL, Liste CGT	Marjorie ABERT, Liste CGT
	Mustapha EL GARBI, Liste CGT	Xavier PETIT, Liste CGT

Article 2 : Le mandat des membres de la commission est d'une durée de six ans, renouvelable. En cas de vacance, pour quelque cause que ce soit, du siège d'un représentant du département, un nouveau représentant est désigné, pour la durée du mandat en cours. En cas de vacance, pour quelque cause que ce soit, du siège d'un représentant des assistants maternels et des assistants familiaux, le suppléant de celui-ci devient titulaire et est remplacé par le premier candidat non élu de la même liste.

Article 3 :L'arrêté n° 2021-69 du Président du Conseil départemental du 17 septembre 2021 fixant la composition de la commission consultative paritaire départementale de l'Ardèche est abrogé.

Article 4: Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin, 69433 LYON Cedex 03, dans le délai de deux mois suivant sa publicité.

Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Lyon de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Article 5: La Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au contrôle de légalité, et publié sous forme dématérialisée sur le site internet du Département.

Fait à Privas le **24 JAN. 2023**

Le Président,
Monsieur Olivier AMRANE



Reçu à la Préfecture le
Notifié le 24.01.2023
Identifiant de télétransmission :

007-220700017-20230101-206244

